



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 10684

Texte de la question

Dans le cadre de la réforme des institutions de l'Union européenne, M. Yves Verwaerde demande à M. le ministre délégué aux affaires européennes si la France juge opportune la constitution d'un comité juridique consultatif, organe collégial constitué notamment par des spécialistes relevant des services juridiques du Conseil, de la Commission et du Parlement.

Texte de la réponse

Conscient de l'importance des questions juridiques dans la construction européenne, le Gouvernement est très attaché, en particulier, à la cohérence, la qualité et la transparence de la réglementation élaborée par les institutions dans le cadre communautaire. Ceci est d'autant plus important que cette réglementation connaît un développement rapide tant au niveau quantitatif qu'au niveau qualitatif. Le nombre des textes communautaires a augmenté de façon très sensible au cours des dernières années et ceux-ci concernent des domaines de plus en plus étendus. C'est avec une préoccupation de rigueur, de sécurité et de clarté juridique que devra être examinée la question des modalités d'un renforcement satisfaisant des moyens de réflexion juridique au sein des Communautés, afin de répondre aux exigences croissantes de la dimension juridique de la construction européenne.

Données clés

Auteur : [M. Verwaerde Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10684

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 1994, page 430

Réponse publiée le : 2 mai 1994, page 2140